CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E47658** **VALABLE JUSQU'AU** **01/04/2027**

ÉDITÉ LE 08/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1974

Raison sociale : GAUTREAU SAS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2006

Sigle : GAUTREAU

Capital : 40 000

Z.I. LES BLUSSIÈRES SUD
14 RUE LOUIS LUMIERE
85190 AIZENAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 80B734

Siret : 301 241 410 00028

Téléphone : 02 51 34 73 95 **Fax :**

Portable : 06 20 64 14 23

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 85 02628

Responsabilité légale :
GAUTREAU VINCENT PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/002

Assurance Responsabilité Civile :
SMA SA H62497P1254000 / 002 129460/4

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

E-mail : contact@gautreaucharpentes.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 861 334 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2411	Constructions et structures métalliques (Technicité courante)	13	02/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 08/04/2026 11:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.